

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mai 2016 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, et Daniel MARMAGNE, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : Mme et MM. Christian MOREL (pouvoir à Annie POITOU), Marie LEGENDRE (pouvoir à Patrick PICARD) Daniel CRENÉ (pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Jacky JOANNIS (pouvoir à Paolo ZAROS), Christine FERNANDEZ (pouvoir à Christian DEUILLET) et Sébastien LE CANN (pouvoir à Yves SCALABRINO)

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Ouverture de séance à 20H15.

Monsieur le maire fait part des interventions de certains élus durant le week-end afin de porter secours aux habitants de Monéteau qui ont subi des inondations ; le quartier le plus touché étant celui des Guenelles.

Il est conseillé aux sinistrés de faire une déclaration auprès de leur assurance puis la commune recueillera le nom de ces personnes qui doivent se manifester en mairie. Simultanément, une demande de reconnaissance « catastrophe naturelle » sera faite auprès de la préfecture.

P. ZAROS signale et remercie l'intervention des agents des services techniques qui continuent le nettoyage et l'aide à la population.

P. PICARD satisfait pour le secteur de Sommeville car grâce aux travaux effectués, il n'y a pas eu d'inondation.

J. DELAS intervient concernant les travaux d'élargissement de l'autoroute et s'interroge sur la capacité du bassin d'orage.

Monsieur le maire répond que ces questions ont été posées lors de l'enquête publique de façon à connaître les volumes qui peuvent être contenus. Ces bassins sont conformes sur la base des pluies décennales mais il peut toujours y avoir des pluies exceptionnelles.

P. PICARD signale que les buses pourraient être encore de dimensions bien supérieures, mais en cas de fortes pluies, il n'y a rien à faire pour canaliser l'eau.

G. SCHAAP signale que la rue des Prés à Sougères a été inondée.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvrir la séance du Conseil Municipal
- Procéder à la vérification du quorum
- Annoncer les pouvoirs reçus pour la séance
- Inviter le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Inviter le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

Magali HIRARDIN secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 4 avril n'apporte aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Y. SCALABRINO demande à Monsieur le maire d'observer une minute de silence à l'attention de Monsieur Maurice LEFET décédé récemment.

Monsieur le maire explique aux nouveaux élus qui n'ont pas connu Maurice LEFET, ancien maire de Sougères durant 6 mandats de 1965 à 2001.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Maurice LEFET.

ADMINISTRATION GENERALE - MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes relatif au marché des contrats d'assurance

Rapporteur : Robert BIDEAU

Les contrats d'assurance communaux (flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, risques statutaires) arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour la période 2017-2021.

Compte tenu des sommes engagées sur l'ensemble de la période, la procédure de consultation sera un appel d'offres.

Une partie des garanties sont communes à la ville de Monéteau, au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Monéteau et au C.C.A.S. de Sougères sur Sinotte. Il est souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes qui rassemble ces trois entités afin de trouver un prestataire pour chaque lot.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la ville de Monéteau se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation des marchés des contrats d'assurances. Avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

La Commission d'Appel d'Offres de la ville de Monéteau sera chargée de l'attribution des marchés.

Le Maire de la ville de Monéteau, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, signera et notifiera les marchés au nom de chaque membre du groupement.

Ensuite chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de ses propres marchés.

La convention constitutive ci-après annexée précise ces éléments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADHERE au groupement de commandes, avec le C.C.A.S. de Monéteau et le C.C.A.S. de Sougères sur Sinotte, pour les marchés des contrats d'assurances pour la période 2017-2021,
- ACCEPTE de désigner la ville de Monéteau coordonnateur du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes

C. DEUILLET demande la vérification des années pour la période du marché.

Après vérification, le marché est bien à passer sur cinq années.

FINANCES – Subventions fonctionnement 2016 pour l'Association Française des Sclérosés en Plaque

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément au protocole d'instruction des demandes de subvention approuvé par le Conseil Municipal, celui-ci examine les demandes, sous réserve de la capacité de l'enveloppe budgétaire allouée.

Une demande de fonctionnement pour l'année 2016 de l'association française des sclérosés en plaque (AFSEP) est parvenue en mairie pour soutenir l'action de l'association auprès des adhérents et développer les démarches d'information et de formation.

L'an dernier la commune a accordé une subvention à hauteur de 170 euros.

De la même manière, il est proposé d'étudier l'octroi d'une subvention communale de 170 euros pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ACCORDE une subvention d'un montant de 170 euros à l'AFSEP pour 2016.

FINANCES – Subventions exceptionnelle – Ultrarunning Association

Rapporteur : Robert BIDEAU

Par courrier en date du 18 avril 2016, l'association Ultrarunning a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle permettant de soutenir le tour du monde en course à pied réalisé par Serge Girard.

Les fonds demandés permettent de supporter l'étape dans la commune.

Monsieur l'adjoint aux Finances soumet cette sollicitation au débat et suggère d'octroyer une aide exceptionnelle de 750 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- OCTROIE une subvention exceptionnelle de 750 euros à Ultrarunning Association.

FINANCES - Convention et subventions d'équipement pour des travaux avec le SDEY rue de Gurgy, stade de football, et chemin piéton école Victor Hugo.

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau souhaite mener des travaux avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) pour l'enfouissement des réseaux électriques de basse tension, opération d'éclairage public et opération sur réseaux de télécommunication, pour la rue de Gurgy ; ainsi que deux opérations d'éclairage public pour le stade de football et le chemin piéton école Victor Hugo.

Le financement des projets présentés ci-dessous, détaille la part communale, la part du SDEY et les subventions :

Type de travaux	Aides SDEY	Intitulé	Montant travaux HT	Part communale	Part SDEY	Subventions
Dissimulation		rue de Gurgy (avec Art 8)	92 289.38	29 329.75	47 787.63	15 172.00
Eclairage public	30 % du HT + TVA	rue de Gurgy	32 895.40	23 026.78	9 868.62	
Eclairage LED	60 % du HT + TVA	rue de Gurgy	8 014.89	3 205.96	4 808.93	
Réseau Télécom	30 % du TTC	rue de Gurgy (montants TTC)	42 608.85	29 826.19	12 782.66	
<i>Sous-total travaux rue de Gurgy</i>			<i>175 808.52</i>	<i>85 388.68</i>	<i>75 247.84</i>	<i>15 172.00</i>
Eclairage public	30 % du HT + TVA	EP entrée stade foot	3 722.08	2 605.46	1 116.62	
Eclairage LED	60 % du HT + TVA	EP entrée stade foot	1 232.70	493.08	739.62	
<i>Sous-total entrée stade foot</i>			<i>4 954.78</i>	<i>3 098.54</i>	<i>1 856.24</i>	<i>0.00</i>
Eclairage public	30 % du HT + TVA	EP chemin piéton école VH	13 942.63	9 759.84	4 182.79	
Eclairage LED	60 % du HT + TVA	EP chemin piéton école VH	12 194.05	4 877.62	7 316.43	
<i>Sous-total chemin piéton école VH</i>			<i>26 136.68</i>	<i>14 637.46</i>	<i>11 499.22</i>	<i>0.00</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- AUTORISE Le Maire à signer les trois conventions relatives à chacun des projets.
- DECIDE le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour chacune des opérations d'éclairage public, et d'enfouissement des réseaux basse tension détaillées ci-dessus.

FINANCES – Tarifs pour l'occupation du domaine public fête foraine, cirque et autres spectacles itinérants

Rapporteur : P. MONIN

Dans le cadre de la mise en place d'un protocole d'accueil des cirques et autres spectacles itinérants sur la commune de Monéteau et conformément à la législation en vigueur, il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

Les tarifs s'entendent par jour de représentation et s'établissent selon le nombre de places de la façon suivante :

- **Occupation du domaine public :**

Structure de moins de 50 places : 50 € / jour de représentation

Structure de 51 à 100 places : 75 € / jour de représentation

Structure de 101 à 199 places : 100 € / jour de représentation

Structure de plus de 200 places : 200 € / jour de représentation

- **Mise à disposition de l'eau :**

20 € / jour de représentation

- **Branchement électrique (16 Kva maxi)**

25 € / jour de représentation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **ADOPTÉ** les tarifs proposés ci-dessus
- **DECIDE** de l'application dudit tarif à compter du 1^{er} juin 2016

J. DELORME interroge sur le prix pour deux représentations dans la même journée : le tarif est-il multiplié par deux ?

Réponse : non, la tarification est calculée à la journée.

AFFAIRES SCOLAIRES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Joigny : Année scolaire 2015/2016

Rapporteur : Robert BIDEAU

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Conformément à la circulaire N° 2009-087 du 17 juillet 2009 et notifiée par la commission des droits à l'autonomie de la personne handicapée,

Considérant que la commune de Monéteau n'est pas en mesure d'accueillir l'enfant dans ce dispositif spécifique et contrairement aux cas de dérogations scolaires, la signature d'une convention entre les deux communes n'est pas nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **ACCEPTE** la participation forfaitaire et propose de retenir **378.21 € par an et par enfant**, pour **un élève** de Monéteau scolarisés sur Joigny pour **l'année 2015/2016**,
- **RAPPELLE** que des crédits sont ouverts au budget 2016.

SERVICES TECHNIQUES - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la ville de Monéteau et l'Association Sanitaire des Apiculteurs de l'Yonne

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la ville de Monéteau à communiquer sur la biodiversité et le rôle pollinisateur des abeilles, il a été décidé d'installer des ruches dans le verger conservatoire de la Jonchère.

En effet, cet espace naturel est géré de façon raisonnée afin de favoriser la biodiversité.

Il constitue une aire de butinage idéale pour les abeilles en raison de la diversité floristique qu'il renferme et de l'absence d'utilisation de pesticides. Ce rucher est installé sur une parcelle d'une superficie communale de 2700 m².

L'Association Sanitaire des Apiculteurs de l'Yonne a été sollicitée pour assurer l'installation, la gestion, l'entretien et le suivi sanitaire du rucher.

La ville de Monéteau est sollicitée pour l'entretien des espaces verts environnants.

La convention constitutive ci-après annexée précise ces éléments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

URBANISME - INTERCOMMUNALITE – Fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et d'une partie de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU les articles L. 5210-1-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2016/0199, en date du 11 mai 2016, portant projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois, à l'exception des Communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy, reçu le 12 mai 2016 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal n° 2015/106 et 2016/010, en date du 30 novembre 2015 et du 11 janvier 2016, donnant un avis défavorable au projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposée par Monsieur le Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a 75 jours à compter de la réception de cet arrêté pour donner son avis ;

CONSIDERANT que le mode de gestion actuel de l'intercommunalité auxerroise ne correspond pas aux attentes de la commune,

CONSIDERANT que la place de l'échelon communal est de plus en plus affaiblie, au sein de l'intercommunalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DONNE un avis défavorable au projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois, à l'exception des Communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Monsieur le maire apporte quelques précisions concernant la fusion qui sera effective au 1^{er} janvier 2017 ; dans le cas où la fusion serait validée. Il y aurait réélection du président et des vice-présidents et selon le décret, Monéteau devrait avoir trois représentants dans cette nouvelle intercommunalité mais Auxerre passerait à 32 pour 21 à ce jour.

Monsieur le maire fait part qu'il a demandé à certains élus de participer aux groupes de travail et commissions internes du PETR même si Monéteau n'aura aucune voix délibérative.

Y. SCALABRINO demande qu'avec ce rapprochement si Monsieur le maire aurait une vice-présidence.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas ce qu'il recherche mais qu'il souhaite avant tout la présence de Monéteau, commune la plus économique après Auxerre.

Y. SCALABRINO fait remarquer qu'Auxerre sera toujours prépondérant.

Monsieur le maire souligne que son but est d'être présent pour travailler et apporter ses choix par rapport à la commune de Monéteau. L'objectif du PETR est de regrouper les domaines communs : habitat social, développement économique, traitement de l'assainissement, l'entretien de la voirie (reliant chaque commune)...

Arrivée de Florence JALOUZOT à 20H55.

URBANISME - INTERCOMMUNALITE – Service commun ADS – Avenant à la convention

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015/030, en date du 30/03/2015, adoptant la convention d'entente intercommunale, pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, entre les Communes de Chevannes, Chitry-le-Fort, Gurgy, Monéteau, Perrigny, Quenne, Saint Georges-sur-Baulche, Villeneuve-Saint-Salves et Venoy ;

Considérant qu'après presque un an de fonctionnement du service commun ADS, il convient d'apporter certaines modifications à la convention (fonctionnement de la réunion de bilan, coût permis modificatif et date de facturation), via la signature d'un avenant que Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ;

Considérant que la convention prévoit que les avenants doivent être conclus par délibérations concordantes des différents Conseils Municipaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'entente intercommunale, pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, entre les Communes de Chevannes, Chitry-le-Fort, Gurgy, Monéteau, Perrigny, Quenne, Saint Georges-sur-Baulche, Villeneuve-Saint-Salves et Venoy, ainsi que tous documents pouvant s'y rapporter.

URBANISME – Vente de la parcelle AK 33 : l'ancien réfectoire du CIGA

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la proposition d'acquisition formulée le 4 mai 2015 par Monsieur Frédéric CARRE-PISTOLLET concernant la parcelle AK 33, présentant l'ancien réfectoire du CIGA, située au 12 chemin de la Chapelle ;

CONSIDERANT que la parcelle AK 33 se situe en zone UE du Plan Local de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT l'avis du Service du Domaine, en date du 30 mars 2016, estimant la parcelle AK 33 (7535 m² + bâtiment) à 250 000 € ;

CONSIDERANT que le terrain est grevé des deux servitudes suivantes :

- Servitude relative à la distribution d'énergie électrique,
- Passage d'une canalisation de transport de gaz à moins de 10m ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE la vente de la parcelle AK 33, située au 12 chemin de la Chapelle, à 250 000 € HT à M. Frédéric CARRE-PISTOLLET.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.

Monsieur le maire fait part que ce bâtiment est réservé au tertiaire, il ne peut être utilisé pour de la rénovation locative

P. PICARD demande si un acompte a été versé.

Réponse : oui, 10 % à la signature de la promesse de vente comme il fait à chaque négociation.

URBANISME – Avis sur la vente du logement n°1 du 9 rue Fernand Clas par l'Office Public de l'Habitat Domanys

Rapporteur : Robert BIDEAU

L'Office Public de l'Habitat Domanys a pour projet de vendre le logement n° 1 du 9 rue Fernand Clas à Monéteau, figurant sur la parcelle AH 658 d'une surface de 3a80ca, à la locataire actuelle, Madame ROBIN Corine, pour 87 000 €.

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.443.7 ;

VU la demande d'avis de l'Office Public de l'Habitat Domanys concernant la vente du logement susvisé en date du 13 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DONNE un avis favorable à la vente du logement n°1 du 9 rue Fernand Clas à la locataire actuelle.

URBANISME – Projet d'implantation du futur bâtiment Pôle Enfance Jeunesse

Rapporteur : Robert BIDEAU

La ville de Monéteau compte deux écoles maternelles et deux écoles primaires regroupant 140 enfants scolarisés en maternelle et 230 enfants en élémentaire. Environ 80 maternelles et 150 primaires bénéficient du service actuel de restauration scolaire.

Elle dispose aussi d'un Centre de Loisirs, à l'étage d'un bâtiment du foyer communal, accueillant environ 72 enfants sur l'ensemble des vacances scolaires d'été, 52 enfants chaque période de petite vacance et 40 enfants chaque mercredi.

Depuis quelques années, les services assurant le suivi et la gestion de la restauration scolaire ont pu observer une augmentation des élèves inscrits et la réelle difficulté à assurer une prestation de qualité dans le temps imparti.

Ceci venant s'ajouter à une configuration des locaux inadaptée aux besoins en termes de sécurité et de réglementation.

La rentrée de septembre 2015 ayant encore subi cette problématique, une salle du foyer communal a été adaptée en salle de restauration provisoire, accueillant les enfants de CM2 des deux écoles et permettant ainsi de libérer une trentaine de places dans les cantines existantes.

Cette solution ne pouvant être que transitoire, les services et élus ont commencé à réfléchir aux emplacements pouvant accueillir une nouvelle cantine scolaire regroupant les élèves des différentes écoles afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.

En parallèle de cette réflexion est apparue la problématique de l'accessibilité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'éventualité de regrouper dans un même bâtiment, dédié à l'enfance, restauration scolaire et centre de loisirs.

Certains sites ont été retenus lors des commissions de travaux afin de vérifier leur compatibilité avec le projet, dans le cadre de l'étude de définition et de programmation du bâtiment par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le dernier site, à proximité du city park paraît rassembler le plus d'avantages en terme de proximité des écoles et de surface disponible.

Deux options d'implantation sont possibles :

- 1/ Implantation d'un bâtiment sur l'emprise du domaine communal d'une superficie de 800 m² environ. Le stationnement serait créé dans la rue de la Commanderie en longitudinal pour garder de l'espace extérieur disponible pour les activités
- 2/ Implantation d'un bâtiment à la fois sur l'emprise communale et sur le terrain privé d'une superficie d'environ 700 m². Cette implantation permet de réaliser un parking sécurisé et propose une superficie plus importante devant le bâtiment pour les activités extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

VALIDE ces deux projets d'implantation comme sites potentiels pour recevoir le futur bâtiment du pôle enfance jeunesse,

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSIONS

Commission des emplois du 7 avril 2016

Rapporteur : Arminde GUIBLAIN

La commission emploi s'est réunie pour examiner les candidatures pour les emplois saisonniers de cet été :

- SERVICES TECHNIQUES : 27 candidatures reçues

Besoins de 8 personnes aux espaces verts et 6 personnes à la voirie.

Selon les critères établis, les 14 saisonniers ont été sélectionnés.

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : 22 candidatures reçues

Besoins de 16 personnes sur l'ensemble de la période. Sachant que certaines règles sont à respecter (*droit à 25% des effectifs sans BAFA / animateur pour 8 enfants de – 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus*). Les 16 animateurs sont recrutés sur un période de trois semaines chacun.

- Remplacement de l'Agent Chargé de la maintenance du parc outillage et automobile au Service Technique, : 8 candidatures ; le recrutement est en cours.

Commission voirie/bâtiment du 27 avril 2016

Rapporteur : Patrick PICARD

La commission a examiné la refonte complète des illuminations de la place de la mairie. Le périmètre concerné comprend les abords de la mairie (la façade et les marches), le château Colbert allant jusqu'à l'Yonne en passant par le parc ainsi que l'espace situé entre la pharmacie et la poste. La technique du RGB WWW a été retenue à l'unanimité par la commission.

Cette solution outre le fait qu'elle nous permet des animations en couleur en fonction des événements (publics ou associatifs) a l'avantage de pouvoir nous donner accès aux trois couleurs de blanc (le neutre, le froid, le chaud). Et ainsi permettre une mise en valeur du bâtiment par une nouvelle implantation des points lumineux sur le bâti.

Le SDEY sera consulté sur la possibilité d'éteindre les lumières pendant certaines heures et afin que celui-ci prenne cette installation supplémentaire à sa charge.

La deuxième partie de la réunion concernait le projet de restauration scolaire en parallèle à la mise aux normes du centre de loisirs.

Ce point a été évoqué précédemment lors de la délibération d'urbanisme.

Monsieur le maire revient sur le coût du projet des illuminations de la place de la mairie et souhaite qu'une étude des réseaux soit faite par le SDEY avant de prévoir une nouvelle implantation de points lumineux.

Commission Culture/communication du 18 mai 2016

Rapporteur : JL. SALMON / P. MONIN

La commission s'est réunie afin d'examiner en premier, le protocole d'accueil des cirques et P. MONIN a présenté ce projet qui a été validé par une délibération ci-dessus.

JL. SALMON présente la deuxième partie de la réunion : bilan de la première saison culturelle du Skénét'eau

De l'avis général des personnes présentes, le ressenti de la saison est globalement satisfaisant. Toutefois, certaines remarques sont faites :

- Le placement numéroté est très apprécié et sera reconduit lors de la prochaine saison à l'exception des spectacles intimistes et jeune public ne le nécessitant pas forcément.

- Certains spectacles, notamment de théâtre sont joués trop près du premier rang, ce qui ne garantit pas une bonne visibilité aux spectateurs assis plus haut dans les gradins.

- La vigilance doit être maintenue sur la sécurité et sur le nombre maximum de spectateurs à respecter, surtout lors des locations « extérieures ».

- Le bar ne rencontre pas le succès escompté. Différentes causes sont évoquées : signalétique insuffisante, mauvaise implantation du bar, pas une attente du public ?

Une réflexion doit être menée pour savoir si le fonctionnement via les associations locales doit être maintenu ou pas.

- D'une manière générale, il est demandé que la signalétique du bâtiment, et plus généralement du complexe culturel - sportif soit optimisée. D'une part, que le bâtiment soit « identifié Skenet'Eau » sur sa façade ou autre, et que son accès soit mieux indiqué. Ces deux points sont en cours de réflexion, des panneaux sont commandés.

- Annonce spectacles. Les spectacles doivent être mieux promus à proximité du bâtiment. Nécessité d'installer un panneau d'affichage annonçant les prochains spectacles. L'implantation d'un panneau numérique est à l'étude.

- La mise en place d'un tarif récompensant la fidélité des spectateurs sera proposée pour la prochaine saison. Il prendra plutôt la forme d'un tarif « privilège » plutôt que celle d'un abonnement, plus contraignant pour l'abonné.

- Communication. Une de nos difficultés réside dans la distribution et le réassort de nos programmes chez les dépositaires (commerçants, partenaires, etc.). Cela nécessite beaucoup de temps et de disponibilité dont on ne dispose pas. Il conviendra d'étudier la possibilité de déléguer cette mission à un prestataire.

- Un bilan de fréquentation de la saison est demandé. Il va être réalisé et sera présenté lors d'une prochaine commission en septembre.

- Une soirée de lancement de saison 2016-2017 est prévue le samedi 24 septembre 2016. Cette soirée sera couplée avec l'accueil des nouveaux habitants et la remise des prix des maisons fleuries. Différentes options d'organisation sont évoquées pour cette soirée.

- L'ébauche du programme de la saison 2016-2017 est présentée en avant-première. La thématique souhaitée est le théâtre sous toutes ses formes. Bien que le théâtre soit la ligne directrice du programme, la programmation se veut, une nouvelle fois, éclectique et variée.

Monsieur le maire fait remarquer que la programmation depuis six mois d'ouverture est une réussite tant par les professionnels que les spectateurs. Le bilan de fréquentation est estimé à 8 000 spectateurs.

D. MARMAGNE demande si la remarque sur l'acoustique est encore soulevée.

JL SALMON répond que le problème a été résolu par la location de matériel. D'autre part, l'achat de matériel a été budgété et sera mis en place en septembre.

D. MARMAGNE s'interroge sur la présence des associations

JL. SALMON rappelle que les représentants des associations sont toujours présents lors de la cérémonie des nouveaux habitants.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait part de la visite du Skénét'eau par Monsieur Guy FERREZ, d'élus de la ville d'Auxerre et agents du service culturel. L'objectif de cette rencontre est d'engager un rapprochement pour une meilleure coordination des programmes. G. FERREZ a reconnu que le Skénét'eau est un bel outil pour la communauté et souhaite qu'un prochain conseil communautaire soit organisé dans cette salle à Monéteau.

- Information annuelle par DOMANYS :

Monsieur le maire expose le bilan des attributions en 2015 : 11 logements attribués soit 25 personnes logées. La situation familiale des entrants est à 46% des personnes seules, 36% des personnes séparées et 18% en couples mais 55% sont des familles monoparentales et il n'y a aucune famille nombreuse. 72% des entrants ont moins de 40 ans ; 64% sont en activités (augmentation par rapport à 1014) alors que 27% sont sans profession puis 9% de retraités.

Il y a malgré tout 64 % des locataires qui ont des revenus inférieurs à 901 € ; tandis que les entrants ont des « ressources et prestations » inférieures à 901 €.

L'APL est perçue par 90% des locataires entrés sur Monéteau alors que seulement 62% des locataires entrés dans le parc de Domanys ont perçu l'APL en 2015

Enfin, 95 demandes de logements sont en attente sur Monéteau, tous bailleurs confondus (109 au 31.12.2014). Aucune réhabilitation n'a été réalisée en 2015.

- Remerciements de la famille DINTRANS suite au décès de M. André DINTRANS
- Remerciements de la famille DELVOYE suite au décès de M. Christian DELVOYE
- Remerciements de la famille JORAND suite au décès de M. Roger JORAND
- Remerciements de la famille TERTRAIS suite au décès de Mme Germaine TERTRAIS veuve VERDIER
- Remerciements de la classe de SEGPA à Migennes pour le prêt de la salle de l'école Victor Hugo
- Remerciements du C.I.C.L.O. Auxerre pour avoir autorisé l'épreuve VTT du 5 mai 2016 dans les bois du Thureau
- Invitation à l'Assemblée Générale de l'AJM le vendredi 10 juin à 18h00
- Monsieur le maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du vide-grenier

TOUR DE TABLE

J. DELAS demande comment va être informée la population à la réunion sur le tri sélectif organisée le 22 juin par la Communauté de l'Auxerrois.

Réponse : une lettre va être distribuée dans toutes les boîtes à lettre par la Communauté d'Agglomération avec parution dans Intercom puis l'annonce est faite sur les panneaux électroniques, ainsi que sur le site internet et Facebook.

Monsieur le maire fait part aussi d'une action de prévention « conduite » pour les seniors.

J. DELORME émet un vœu afin que l'horaire des commissions soit retardé dans la soirée pour que certains élus puissent y participer.

Monsieur le maire demande aux présidents de commissions de bien vouloir tenir compte de cette demande.

Prochain conseil : lundi 4 juillet 2016 à 20h15.

Monsieur le maire lève la séance à 22H20.